

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

- 1. Le PAPI de Thau en résumé**
- 2. Un portage structuré autour du SMBT**
- 3. Les origines du PAPI de Thau**
- 4. Synthèse du diagnostic du territoire**
- 5. Une stratégie cohérente**
- 6. Le programme d'actions**

Table des matières

1.	Le PAPI de Thau en résumé	4
1.1.	Un partenariat entre les collectivités locales et l'État	4
1.2.	Les grandes caractéristiques du PAPI	4
1.3.	Le périmètre du PAPI de Thau	5
2.	Un portage structuré autour du SMBT.....	7
2.1.	Présentation du porteur de PAPI	7
2.2.	Une gouvernance partagée.....	7
2.2.1.	Une équipe projet dédiée	7
2.2.2.	Les organes de gouvernance	7
3.	Les origines du PAPI de Thau	9
3.1.	Une prise en main de la prévention des inondations initiée par la SLGRI	9
3.2.	Bilan du Programmes d'Études Préalables (PEP) au PAPI.....	9
4.	Synthèse du diagnostic de territoire	11
4.1.	Le territoire des bassins versants de Thau et d'Ingril.....	11
4.2.	Les aléas inondation du territoire.....	12
4.2.1.	Synthèse des aléas pouvant provoquer des inondations.....	12
4.2.2.	Historique des inondations	15
4.3.	L'importance des enjeux exposés aux inondations	17
4.3.1.	Une vulnérabilité humaine liée aux habitations en zone inondable	17
4.3.2.	Une vulnérabilité économique potentiellement importante	17
4.3.3.	Des réseaux et équipements critiques à la vulnérabilité à approfondir	17
4.3.4.	Un territoire inégalement exposé au risque d'inondation	18
4.4.	Un territoire qui présente peu d'ouvrages hydrauliques	18
4.5.	État des lieux des dispositifs existants	19
4.5.1.	En matière d'urbanisme	19
4.5.2.	En matière de prévision des inondations	20
4.5.3.	En matière de gestion de crise	20
4.5.4.	En matière de sensibilisation	21
4.5.5.	En matière de réduction de la vulnérabilité	22
5.	Une stratégie cohérente pour le PAPI	23
6.	Le programme d'actions du PAPI	25
6.1.	Le programme d'actions en chiffres	25
6.2.	Tableau de synthèse du programme d'actions	27
6.3.	Le programme d'actions en résumé	29

6.3.1.	Réduire la vulnérabilité	29
6.3.2.	Réduire l'occurrence des inondations	32

Table des illustrations

Figure 1 : Les 7 axes du PAPI (illustration SMBVTAM).....	5
Figure 2 : Périmètre du PAPI de Thau et des EPCI-FP concernés	6
Figure 3 : Représentation simplifiée du territoire selon l'occupation des sols (2018)	11
Figure 4 : Résurgence de la Vène à Cournonsec en mars 2018 (SMBT)	12
Figure 5 : Débordement du Soupié à Pinet, ruissellement à Marseillan et submersion marine à Frontignan	13
Figure 6 : Exposition des communes du PAPI aux 3 aléas principaux responsables des inondations	14
Figure 7 : Schéma du mécanisme d'inversac (BRGM)	14
Figure 8 : Inondations à Marseillan-Ville en 2014 (g), à Frontignan en 2019 (d) et au domaine du Sesquier à Mèze en 2016 (bas)	16
Figure 9 : Démarche de définition de la stratégie du PAPI de Thau	23
Figure 10 : Chronologie des dispositifs et programmes liés à la stratégie du PAPI	23
Figure 11 : Répartition des actions selon les 7 axes thématiques du PAPI	25
Figure 12 : Répartition des montants financiers engagés selon les 7 axes thématiques du PAPI.....	25
Figure 13 : Répartition des participations financières dans le PAPI	26
Figure 14 : Ateliers et jeux lors d'une séance Éducarisk en classe de CM1	30
Figure 15 : Réunions publique de présentation du dispositif Thau Alabri à Mèze et Frontignan	31
Figure 16 : Restauration hydromorphologique du cours d'eau de la Bourbou à Loupian (SAM, 2025).....	33

Table des tableaux

Tableau 1 : Avancement technique et financier du PEP au 1er juillet 2025 et à terme	10
Tableau 2 : Recensement des événements d'inondation marquants entre 1900 et aujourd'hui	15
Tableau 3 : Recensement des enjeux exposés aux inondations sur le territoire de Thau	17
Tableau 4 : Synthèse de l'exposition des communes au risque d'inondation pour différentes occurrences	18
Tableau 5 : Stratégie retenue pour le PAPI de Thau	24
Tableau 6 : Tableau de synthèse du programme d'actions du PAPI de Thau	27

1. LE PAPI DE THAU EN RESUME

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un dispositif technique et financier, permettant de mener une démarche cohérente de gestion du risque inondation à l'échelle d'un bassin versant. Il a pour objectif de réduire de manière durable les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

1.1. Un partenariat entre les collectivités locales et l'État



Des actions cohérentes
sur l'ensemble du
territoire du PAPI



Un financement assuré
par l'ensemble des
partenaires, dont l'État



Une mutualisation des
moyens humains,
techniques et financiers

Le PAPI de Thau fait suite au Programme d'Études Préalables (PEP) et au programme technique de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du bassin de Thau. Il a ainsi pour objectif de poursuivre les actions engagées lors de ces précédents programmes, à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, et d'amplifier les démarches engagées et déployées sur le territoire.

1.2. Les grandes caractéristiques du PAPI



Territoire des
bassins versants
de Thau et d'Ingril



Réalisation
entre 2026
et 2032



Porté par le
Syndicat mixte du
bassin de Thau



46 actions portées
par 7 collectivités
locales



6,8 M€
engagés

Le PAPI prend la forme d'une convention financière passée entre l'État et les collectivités territoriales afin que chacun des acteurs engagés finance et participe aux actions menées. Il comprend :

- Des partenaires techniques :



- Des partenaires financiers :



Il se décline selon 7 axes thématiques complémentaires afin de mobiliser l'ensemble des leviers d'actions possibles. Ceux-ci sont présentés sur la figure ci-dessous :



Figure 1 : Les 7 axes du PAPI (illustration SMBVTAM)

1.3. Le périmètre du PAPI de Thau

Situé dans le département de l'Hérault, en Région Occitanie, le périmètre du PAPI de Thau est un périmètre cohérent d'un point de vue hydrographique car il couvre l'ensemble des bassins versants des lagunes de Thau et d'Ingril.



421 km² de superficie



4 EPCI

(Communautés d'agglomération et communautés de communes)



25 communes

(dont 15 ont leur zone urbaine sur le territoire)



132 600 habitants

(sur les 15 communes)



40 km de façade littorale

En arrière de la ville principale du territoire, Sète, le périmètre du PAPI de Thau comprend quatre Établissements Publics à Fiscalité Propre (EPCI-FP) : la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, Sète Agglopôle Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole et la Communautés de Communes Vallée de l'Hérault.

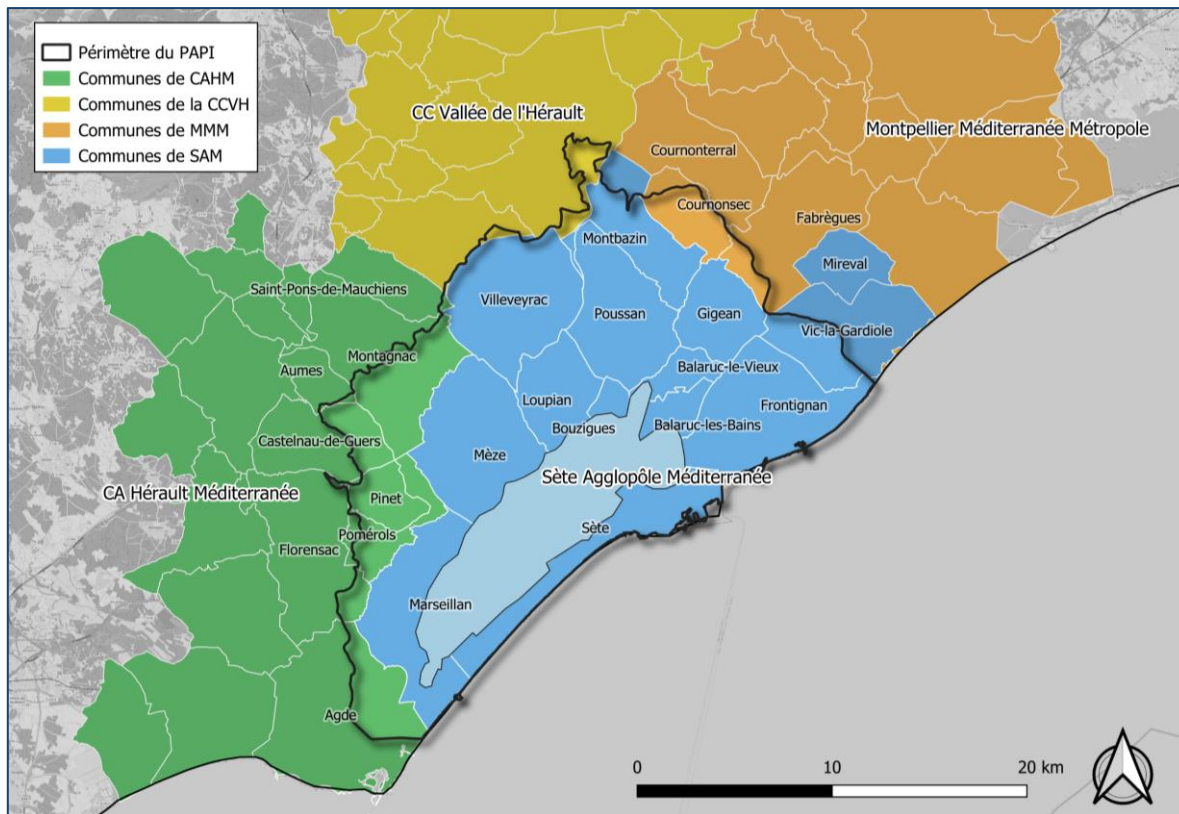


Figure 2 : Périmètre du PAPI de Thau et des EPCI-FP concernés

2. UN PORTAGE STRUCTURE AUTOUR DU SMBT

2.1. Présentation du porteur de PAPI

Le Syndicat mixte du bassin de Thau, qui bénéficie du label d'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) depuis 2017, a été créé en 2005 comme structure garante d'une politique publique de gestion intégrée de l'aménagement du territoire et du réseau hydrographique du territoire.

Son périmètre administratif couvre les 25 communes identifiées sur le périmètre du PAPI, et comporte pour membres 3 EPCI-FP : la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, Sète Agglopôle Méditerranée, et Montpellier Méditerranée Métropole.

Les missions du SMBT s'articulent autour de 2 compétences principales :

- Élaborer, suivre et réviser le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Thau ;
- Assurer la gestion du bassin hydrographique du bassin de Thau.

La compétence GEMAPI, pour Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, a été confiée exclusivement et obligatoirement aux EPCI-FP dès 2018. Sur le territoire de Thau, la compétence n'a pas fait l'objet d'un transfert ou d'une délégation à l'EPTB comme sur la majorité des territoires. La répartition des compétences locales sur l'eau fait actuellement l'objet d'une étude d'organisation au sein des structures concernées.

2.2. Une gouvernance partagée

2.2.1. Une équipe projet dédiée

Compte tenu du caractère ambitieux du PAPI, aussi bien en termes d'objectifs à atteindre, du nombre d'actions que du volume financier qu'il totalise, une équipe-projet adaptée est constituée et dédiée au PAPI et ses actions. Elle sera composée d'agents du SMBT :

- Un(e) animateur(-trice) chargé(e) de la mise en œuvre des actions portées par le SMBT et du suivi des actions du programme (à temps plein) ;
- Un(e) animateur(-trice) chargé(e) de la mise en œuvre des actions de sensibilisation à la prévention du risque inondation ;
- Un(e) animateur(-trice) chargé(e) de la mise en œuvre du dispositif de réduction de la vulnérabilité des bâtiments privés Thau Alabri.

2.2.2. Les organes de gouvernance

Autour du SMBT, plusieurs instances de concertation et de gouvernance seront mobilisées sur toute la durée du PAPI :

- Comité Technique (COTECH) ;
- Comité de Pilotage (COPIL) ;
- Commission Locale de l'Eau (CLE).

La composition de ces instances est précisée dans le dossier PAPI. Elles comprennent principalement des représentants des services de l'État, des collectivités locales partenaires, et des communes et EPCI du territoire.

3. LES ORIGINES DU PAPI DE THAU

3.1. Une prise en main de la prévention des inondations initiée par la SLGRI

La politique publique de prévention du risque inondation actuelle trouve sa genèse à la suite des crues et inondations survenues entre 1999 et 2002 en France qui ont poussé le ministère du Développement durable à la mise en place des PAPI en 2003. S'en est ensuite suivi une forte évolution du contexte réglementaire notamment via la Directive européenne 2007/60/CE, dite « Directive Inondation » transposée en droit français en 2010.

Cette directive a enclenché l'élaboration de plusieurs outils successifs :

- La Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) adoptée en 2014 ;
- Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) à l'échelle du district hydrographique Rhône-Méditerranée adopté en 2015 ;
- La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du bassin de Thau adoptée en 2017.

La SLGRI, élaborée sous l'autorité du Préfet de l'Hérault, vise généralement à décliner les objectifs du PGRI à travers des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde adaptées au territoire concerné. Particularité propre au territoire, la SLGRI a également pris la forme d'un programme technique porté par le SMBT et réalisé entre 2017 et 2021 qui a permis de dresser un diagnostic complet du risque d'inondation sur le territoire.

Ce diagnostic a mis en évidence la très forte vulnérabilité du territoire aux inondations, avec des dommages potentiellement importants dès la survenue d'un aléa relativement courant.

Enfin, la SLGRI a permis la réalisation d'un plan de réduction de vulnérabilité dont émane des prescriptions de travaux, notamment en matière d'adaptation du bâti et d'aménagement du bassin versant des lagunes de Thau et d'Ingril.

3.2. Bilan du Programmes d'Études Préalables (PEP) au PAPI



Réalisation
entre 2022
et 2026



25 actions portées
par 7 collectivités
locales



2,7 M€
engagés

En mars 2021, le SMBT a déclaré l'intention du territoire de s'engager dans un Programme d'Études Préalables (PEP) au PAPI. S'en est suivi une longue phase de concertation et de préparation du programme qui a été déposé au printemps 2022 et a été labellisé en octobre 2022.

Ce programme préalable au PAPI a notamment permis :

- La mise au point d'une stratégie d'acculturation de la population au risque inondation avec un fort ancrage local et culturel tout en gardant un volet innovant. La mise en œuvre de cette stratégie a débuté par la création du programme Éducarisk, la création d'outils de sensibilisation adaptés ou encore l'organisation d'évènements mêlant culture locale à prévention du risque ;
- Le développement du dispositif d'avertissement local par le déploiement de capteurs de niveau associés à des niveaux de vigilance liés aux Plan Communaux de Sauvegarde des communes ;
- La réalisation de plusieurs opérations de réduction de la vulnérabilité des bâtiments, en particulier sur l'habitat privé via le dispositif Thau Alabri qui a permis le diagnostic de 240 habitations et 10 entreprises ;
- La réalisation d'études sur 3 cours d'eau dont le débordement en crue a déjà provoqué des inondations aux conséquences importantes. Les solutions préconisées par les études seront pour certaines mises en œuvre dans le PAPI ;
- Le diagnostic des ouvrages de protection hydrauliques sur le territoire en vue d'établir une stratégie de gestion, d'entretien et de classement au titre du code de l'environnement.

Tableau 1 : Avancement technique et financier du PEP au 1er juillet 2025 et à terme

	Au 1^{er} juillet 2025	Projeté à terme du PEP
Taux d'avancement technique	65 %	92 %
Taux d'avancement financier	45 %	69

En somme, le PAPI de Thau devra transformer l'essai initié au travers de la SLGRI puis du PEP en améliorant, pérennisant et adaptant ce qui a été engagé jusqu'ici afin de rendre tout le territoire plus résilient face aux inondations.

4. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

4.1. Le territoire des bassins versants de Thau et d'Ingril

Le bassin versant des lagunes de Thau et d'Ingril se situe dans la région Occitanie, sur le littoral du département de l'Hérault.

Il se scinde en deux unités morphologiques distinctes. Tout d'abord, une vaste plaine littorale qui s'étend de la plaine de l'Hérault à l'ouest à la plaine montpelliéraine à l'est, ensuite la tête du bassin versant qui est constituée de bas-reliefs qui surplombent la plaine.

Il est bordé au nord par le bassin versant du fleuve Hérault et présente au sud une façade littorale d'environ 40 km, dont 20 km de côtes sableuses caractérisées par l'étroitesse des lidos qui séparent la mer des lagunes (12 km pour le lido sableux de Sète à Marseillan et 8 km pour le lido de Frontignan).

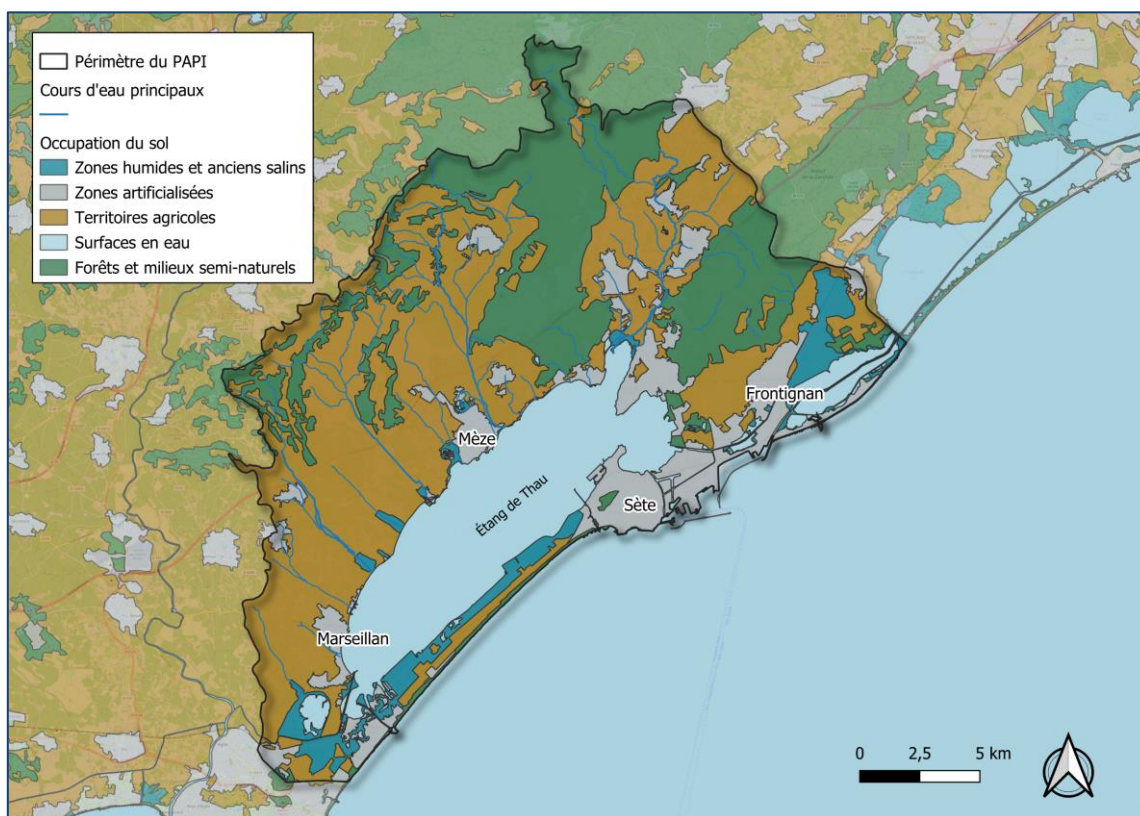


Figure 3 : Représentation simplifiée du territoire selon l'occupation des sols (2018)

Contrairement à ses voisins, le système hydrographique du territoire de Thau ne compte aucun exutoire direct en mer. Ici, les lagunes et les étangs jouent un rôle majeur et incontournable de transition entre les apports de la partie terrestre et le milieu marin.

Parmi ces masses d'eau de transition, la lagune de Thau est la plus importante avec une superficie de près de 70 km². Son bassin versant d'environ 350 km² est drainé par 9 cours

d'eau principaux dont les deux plus importants sont la rivière de la Vène à l'Est et le ruisseau du Pallas au centre du territoire.

Les débits des cours d'eau temporaires varient brutalement selon les périodes de sécheresse et de pluies torrentielles en automne et au printemps, caractéristiques du climat méditerranéen.

Pour la majorité des cours d'eau du territoire qui ne sont pas alimentés par des rejets de station d'épuration, les écoulements s'installent furtivement à la suite d'épisodes pluvieux significatifs, pour quelques heures ou quelques jours tout au plus. Cependant, plusieurs ruisseaux bénéficient des résurgences de l'aquifère souterrain dit karst du Pli Ouest qui s'activent parfois pendant la période de recharge des nappes qui s'étend du début de l'automne au début du printemps. Seule la rivière de la Vène présente un régime permanent sur une portion de son linéaire.



Figure 4 : Résurgence de la Vène à Cournonsec en mars 2018 (SMBT)

4.2. Les aléas inondation du territoire

4.2.1. Synthèse des aléas pouvant provoquer des inondations

Le climat du bassin de Thau est de type méditerranéen. Il se caractérise donc par des étés chauds et secs, des hivers doux, et des automnes et printemps humides. Cela produit généralement un contraste marqué entre des périodes de sécheresse prolongée et des périodes de précipitations concentrées et conséquentes.

À l'instar de la majorité des bassins versant côtiers, le bassin de Thau est exposé à plusieurs aléas qui, selon les phénomènes hydrométéorologiques qui les produisent, peuvent être concomitants et donc se superposer pour générer un risque accru.

En effet, les dégradations météorologiques ou dépressions atmosphériques provoquant des précipitations importantes produisent également une élévation temporaire du niveau de la mer, cette hausse se répercutant ensuite dans les étangs. Le territoire de Thau connaît aussi des épisodes de forte dépression et de vents violents, qualifiés alors de tempêtes, où aux pluies intenses et l'élévation du niveau de la mer s'ajoutent une forte houle.

L'élévation temporaire du niveau des étangs et de la mer provoque une contrainte aval forte sur les cours d'eau et réseaux, et leur capacité d'évacuation se trouve alors fortement diminuée.

3 aléas contribuant au risque inondation peuvent alors être cités :

- Le débordement de petits cours d'eau ;
- Le ruissellement pluvial, en particulier dans les zones urbaines ;
- La submersion marine.



Figure 5 : Débordement du Soupié à Pinet, ruissellement à Marseillan et submersion marine à Frontignan

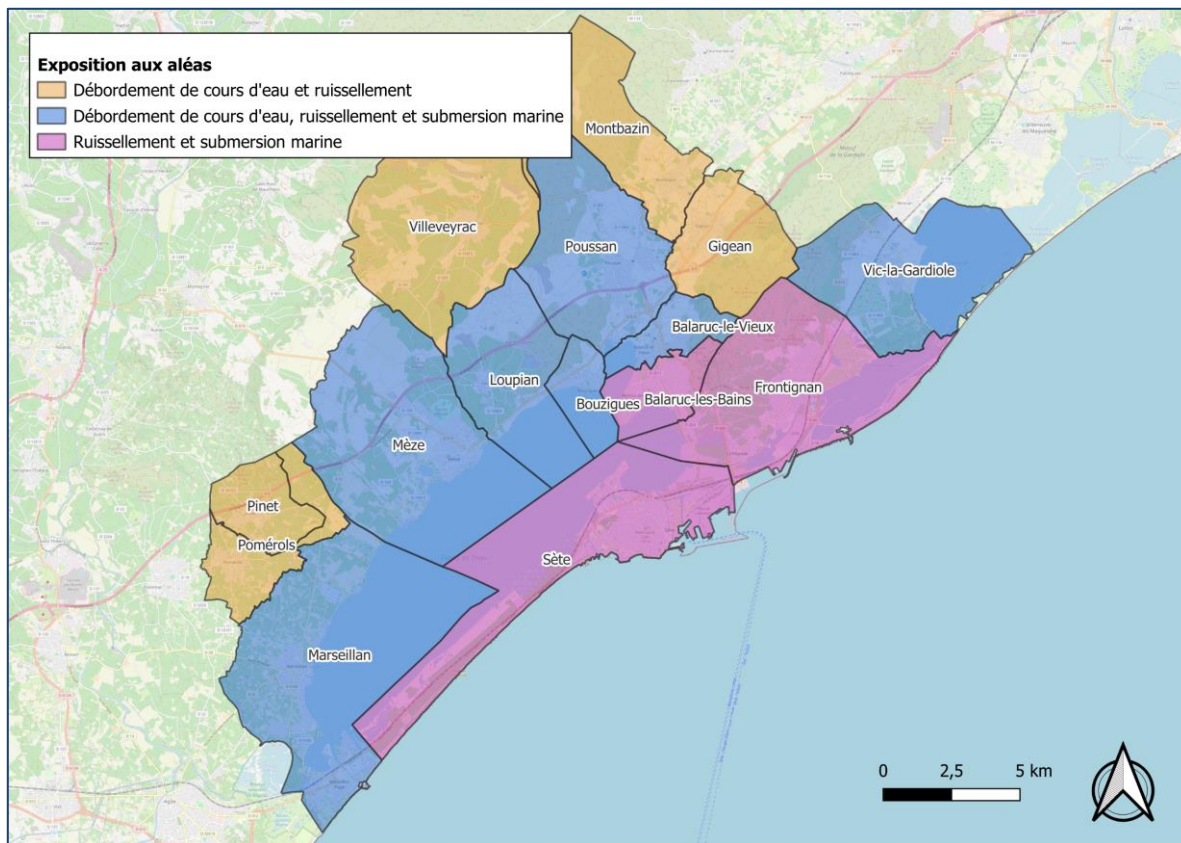


Figure 6 : Exposition des communes du PAPI aux 3 aléas principaux responsables des inondations

L'aléa débordement de nappe n'est pas cité ici en raison des conditions particulières qui peuvent provoquer localement une résurgence temporaire des nappes souterraines. Suivant le secteur, un débordement de nappe peut intervenir suite à une sécheresse prolongée dans le cas de l'inversac, en cas de forte surcote marine et de tempête sur certains points du lido sableux ou encore en cas de fortes pluies prolongées.

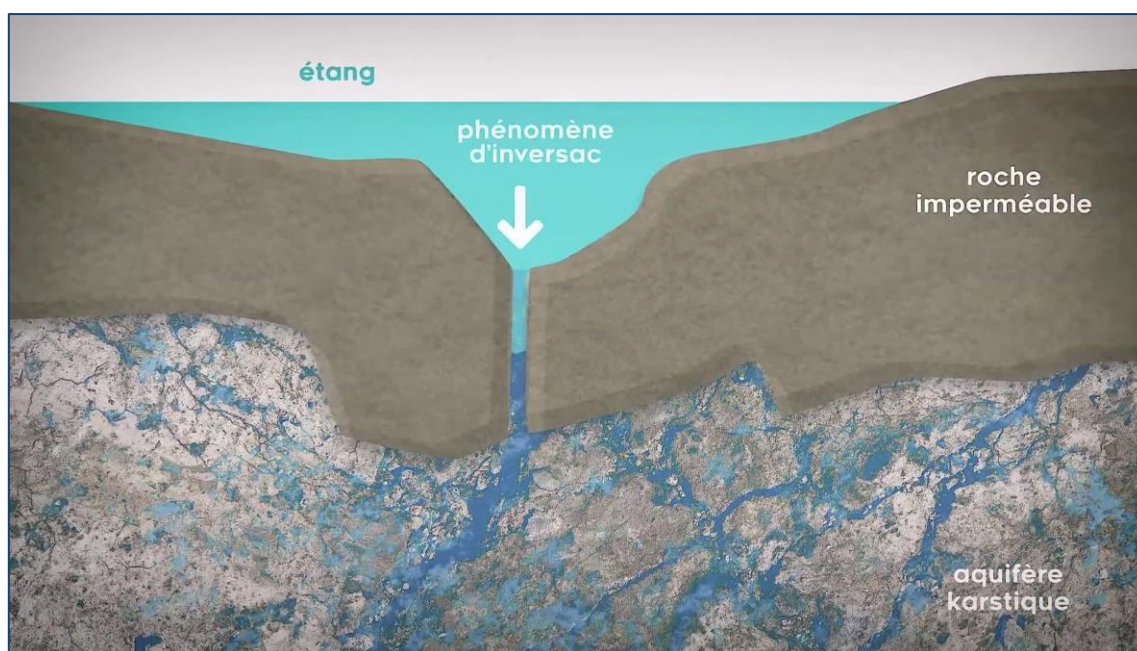


Figure 7 : Schéma du mécanisme d'inversac (BRGM)

4.2.2. Historique des inondations

Entre 2021 et 2023, le SMBT a procédé au recensement des inondations historiques pour construire une base de données locale. Les informations suivantes sont extraites de ce recensement.

Tableau 2 : Recensement des événements d'inondation marquants entre 1900 et aujourd'hui

Dates de l'épisode	Description de l'aléa	Description de l'inondation et ses conséquences
20 décembre 1907	Débordement des étangs et canaux suite aux crues du Lez et de la Mosson	Une partie des rues de Frontignan sont sous les eaux, et le déplacement ne peut se faire qu'en barque. L'eau reste dans les rues de la ville durant 40 jours, les pluies incessantes l'empêchant de s'évacuer. Le conseil municipal décide de creuser une rigole entre les étangs et la mer pour vider le trop-plein d'eau.
27 août 1955	Crue de la Vène	Une tornade mêlant pluie (130 mm), grêlons et vents violents se déchaîne sur la plaine, produisant la plus importante crue connue de la Vène. L'eau monte à près de 2 mètres au niveau de la porte des remparts de Montbazin, de nombreuses habitations sont inondées. Il y aura plus de 7 M de francs (180 000 €) de dégâts.
6-8 novembre 1982	Tempête marine	Plus importante tempête de mémoire d'homme, sa période de retour est estimée au-dessus de 50 ans. 300 personnes de Frontignan-Plage ont dû être évacuées, certaines villas étant envahies par plus d'un mètre d'eau. 6 personnes en danger ont été secourues par zodiac. De nombreuses inondations sont à déplorer à Sète, Balaruc-le-Vieux et Balaruc-les-Bains.
13 décembre 1987	Crue de la Vène	Automne très pluvieux avec près de 500 mm de pluie entre octobre et décembre à Sète, provoquant un record de niveau du karst. Inondation de nombreuses habitations à Montbazin.
15-19 décembre 1997	Tempête marine	Tempête exceptionnelle durant 3 jours avec la plus forte houle jamais mesurée à Sète. De nombreuses inondations sont à déplorer dans les quartiers du Barrou et des Quilles à Sète, et rue du Camping à Balaruc-le-Vieux. La concomitance de la surcote et une crue majeure de l'Hérault conduit à un épanchement important du fleuve vers Marseillan-Plage et le secteur des Onglous.
5-6 septembre 1999	Ruissellement pluvial	De nombreux quartiers sont inondés à Balaruc-les-Bains, Loupian et Frontignan. Inondation de la cave coopérative par 70 cm d'eau au début de la saison des vendanges, produisant un arrêt long et des dégâts pour environ 1 M de francs (230 000 €). À Loupian, on observe plus de 1.50 m d'eau dans certaines rues, inondant plusieurs rez-de-chaussée.
9-14 décembre 2002	Crue de la Vène	Dernier débordement important de la Vène à Montbazin suite à un cumul de pluie exceptionnel de 325 mm sur 5 jours faisant suite à un automne déjà pluvieux (350 mm entre fin août et début décembre). L'eau atteint un mètre sur les quais.
29-30 septembre 2014	Ruissellement pluvial	Épisode pluvieux exceptionnel sur l'ouest du bassin, avec 165 mm de pluie en 24 h à Marseillan, dont 80 mm en 2 h. Le centre-ville est inondé par 0.5 à 1 m d'eau, de nombreux commerces sont inondés. Le Soupié connaît une crue majeure à Pinet, plusieurs véhicules sont perdus ou emportés.

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

13-14 octobre 2016	Crues de la Vène et du Pallas	Épisode pluvieux exceptionnel sur l'ensemble du bassin, avec 260 mm de pluie en 34 h. Débordement du Pallas menant à l'inondation du Sesquier et de plusieurs habitations et locaux. Quelques inondations en aval de la Vène à Balaruc-le-Vieux et Poussan.
22-23 octobre 2019	Ruissellement pluvial	Inondations importantes dans les centres-villes de Frontignan, Sète, Balaruc-les-Bains et Marseillan suite à un épisode pluvieux présentant plus de 150 mm sur l'ensemble du bassin, dont 80 mm en 2 h. On observe parfois plus de 50 cm d'eau dans les rues.



Figure 8 : Inondations à Marseillan-Ville en 2014 (g), à Frontignan en 2019 (d) et au domaine du Sesquier à Mèze en 2016 (bas)

Un grand nombre d'évènements d'inondations ont fait l'objet d'une reconnaissance catastrophe naturelle dite CATNAT depuis la mise en place du régime éponyme en juillet 1982. Au total, 42 évènements ont fait l'objet d'une reconnaissance CATNAT, soit en moyenne 1 par an, bien qu'il y ait eu des périodes calmes (1991-1995 et 2007-2011) et des années particulièrement agitées (1987, 1999, 2014, 2018).

4.3. L'importance des enjeux exposés aux inondations

Un aperçu global de la vulnérabilité du territoire pour l'évènement de référence (1 chance sur 100 de se produire chaque année) est présenté ci-dessous :

Tableau 3 : Recensement des enjeux exposés aux inondations sur le territoire de Thau

VULNÉRABILITÉ HUMAINE	Nombre total d'enjeux sur le territoire	Nombre d'enjeux exposés ou dommages	Proportion exposée
Population	132 629 hab.	34 317	26 %
Habitations	47 269 log.	12 746	27 %
Campings	485	309	64 %
VULNÉRABILITÉ ÉCONOMIQUE			
Dommages historiques (1995-2019)		16 050 000 €	
Entreprises	14 099	3 745	27 %
VULNÉRABILITÉ DES ÉQUIPEMENTS PRIORITAIRES			
Bâtiments publics	825	343	42 %
Postes électriques	931	311	33 %
Équipements du réseau AEP	225	61	27 %

4.3.1. Une vulnérabilité humaine liée aux habitations en zone inondable

Le diagnostic de territoire a mis en évidence une forte exposition des habitants du bassin de Thau au risque inondation, et ce dès la survenue d'un aléa courant. Pour l'aléa de référence, 34 300 habitants et 12 700 logements sont exposés soit 1 environ sur 4.

Si la population de certaines communes semble relativement épargnée (Balaruc-le-Vieux, Pinet, Villeveyrac), celles de Frontignan et Marseillan sont particulièrement vulnérables avec 49 % et 36 % de la population située en zone inondable, respectivement.

4.3.2. Une vulnérabilité économique potentiellement importante

Les activités économiques principales du territoire sont la conchyliculture, le thermalisme, la viticulture et le tourisme. Le diagnostic de vulnérabilité a identifié une très forte vulnérabilité des mas conchylicoles (510 en zone inondable soit 82 %) liée à leur proximité immédiate avec l'étang. Il a également révélé l'exposition de nombreux campings, notamment en bord de mer, et de près de 1 600 bâtiments à visée économique.

4.3.3. Des réseaux et équipements critiques à la vulnérabilité à approfondir

Lors des inondations importantes survenues sur le territoire, comme ce fut le cas en novembre 1982 ou en décembre 1997, des dommages significatifs ont affecté les réseaux secs, mouillés et les voiries du territoire. Le diagnostic a révélé que plus d'1 poste de transformation sur 3 et 1 équipement d'alimentation en eau potable sur 4 étaient situés en zone inondable. L'analyse approfondie de la vulnérabilité de ces réseaux est indispensable car en cas de défaillances imputables aux inondations, ils sont susceptibles d'avoir des répercussions sur la santé humaine, d'engendrer des dommages économiques ou encore de rallonger les délais de retour à la normale.

4.3.4. Un territoire inégalement exposé au risque d'inondation

Afin de rendre compte et de synthétiser l'exposition du territoire face au risque d'inondation, plusieurs indicateurs ont été agrégés parmi lesquels les habitants en zone inondable ainsi que l'exposition des logements, des activités économiques, des établissements publics et des réseaux.

Tableau 4 : Synthèse de l'exposition des communes au risque d'inondation pour différentes occurrences

Niveau d'exposition	Communes concernées	
	Aléa décennal	Aléa centennal
Très exposé	Frontignan	Frontignan, Sète, Marseillan, Montbazin, Vic-la-Gardiole
Exposé	Balaruc-les-Bains, Marseillan	Balaruc-les-Bains, Mèze, Pinet, Poussan
Modérément exposé	Sète, Balaruc-le-Vieux, Mèze, Montbazin, Poussan, Vic-la-Gardiole	Balaruc-le-Vieux, Bouzigues, Pomérols, Villeveyrac
Faiblement exposé	Bouzigues, Gigean, Loupian, Pinet, Pomérols, Villeveyrac	Gigean, Loupian

4.4. Un territoire qui présente peu d'ouvrages hydrauliques

Le territoire ne présente aucun système d'endiguement classé contre les inondations. Néanmoins, il existe de nombreux merlons en terre, souvent issus de curages agricoles. On dénombre environ 91 km de merlons, principalement autour des cours d'eau comme le Pallas, le Soupié et la Vène aval.

Ces ouvrages, bien que souvent modestes, protègent principalement des terres agricoles mais peuvent parfois aussi protéger des habitations ou des infrastructures.



Figure 6 : Merlons en terre sur le ruisseau du Pallas à Mèze (SAM, 2025)

Une étude d'identification a été menée pour déterminer si certains de ces merlons pouvaient être classés comme systèmes d'endiguement. Sur 11 ouvrages identifiés comme jouant un rôle de protection, seuls 4 protègent plus de 30 personnes, critère principal pour un éventuel classement. Deux de ces ouvrages ont été retenus pour étude complémentaire. Le classement n'est pas obligatoire mais permet de clarifier les responsabilités en cas d'inondation ou de rupture, et de mettre en place un entretien préventif adapté.

On recense 113 ouvrages de rétention des eaux pluviales sur le territoire, principalement de petite taille. Ils ont été construits pour un aléa décennal maximum, souvent en lien avec des projets d'urbanisation récents. Aucun de ces ouvrages ne peut être classé comme aménagement hydraulique selon le Code de l'Environnement (seuil à 50 000 m³). Néanmoins, quelques bassins majeurs, à Marseillan, Poussan ou Frontignan, jouent un rôle important dans la régulation des ruissellements en amont de zones d'enjeux.

Pour finir, le territoire comprend 162 postes de relèvement des eaux usées ou pluviales, surtout dans les zones basses. Ces équipements sont particulièrement vulnérables aux inondations, et des dysfonctionnements ont déjà été observés, comme à Marseillan-Plage en 2018. Le PAPI prévoit des diagnostics de vulnérabilité pour prioriser les renforcements nécessaires.

4.5. État des lieux des dispositifs existants

4.5.1. En matière d'urbanisme

Depuis janvier 2012, la quasi-totalité du bassin versant de Thau est couverte par un PPRI, et toutes les communes du PAPI sont couvertes par un PPRI approuvé. Selon les cas, les communes sont concernées par les aléas "débordement de cours d'eau" et/ou "submersion marine", mais les PPRI ne prennent pas en compte l'aléa ruissellement pluvial et le risque d'inondation qu'il peut générer ou aggraver sur de nombreux secteurs du territoire.

Cet aléa est néanmoins intégré dans le SCOT de Thau en cours d'élaboration, en tant que connaissance complémentaire à intégrer dans les projets d'aménagement. Celui-ci concerne les 14 communes de SAM soit la grande majorité du territoire du PAPI. Le SCOT de 2014 avait imposé aux communes la réalisation de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et l'établissement de zonages pluviaux. Ceux-ci ont été élaborés entre 2015 et 2017 selon un cahier des charges visant à éviter l'aggravation des phénomènes d'inondation par ruissellement.

Cependant, plusieurs communes mènent une réflexion pour l'établissement d'un règlement intégré au PLU qui permettrait d'imposer des aménagements ou d'interdire une construction dans les zones fortement exposées au risque d'inondation par ruissellement. Ces zonages et les règles associées s'appuieraient ainsi sur les cartes multi-aléas produites par le SMT. Ces initiatives à l'échelle communale témoignent de la volonté partagée par plusieurs communes et l'agglomération de Sète de disposer d'un cadre méthodologique clair et partagé pour la prise en compte de ce risque dans les PLU et dans les demandes d'instruction de permis.

4.5.2. En matière de prévision des inondations

Le territoire de Thau est couvert par différents dispositifs de prévision des crues et inondation, et de mise en vigilance :

- Météo France pour l'ensemble des communes ;
- Vigithau Risques : toutes les communes sont abonnées à ce service privé de prévision, d'accompagnement et de gestion du risque. Ce service est effectué par Predict Services, filiale de Météo-France ;
- APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) : seul le SMBT est abonné à ce jour ;
- Vigicrues : la station de l'écluse d'Agde sur l'Hérault est la seule station suivie qui présente un intérêt pour la prévision car son épanchement vers le Rieu Mort peut produire des débordements vers Marseillan-Plage ;
- Vigicrues Flash : 3 communes sont couvertes par ce service d'analyse hydrologique et de qualification de l'aléa débordement de petits cours d'eau.



Figure 7 : Stations de surveillance et d'avertissement à Montbazin, Villeveyrac et Marseillan

4.5.3. En matière de gestion de crise

Les 15 communes du PAPI sont couvertes par un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ces plans sont intégrés au service Vigithau Risques, ce qui permet leur mise à jour régulière (au moins 1 fois par an) et leur opérationnalité en cas d'évènement. Toutefois, peu d'exercices de simulation ont été réalisés : 4 des 15 communes ont ainsi testé leur PCS en ces dernières années.

Sète Agglopôle Méditerranée est actuellement en train d'élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS). Ce dernier doit permettre l'organisation de la réponse opérationnelle à l'échelon intercommunal face aux situations de crise, au profit des communes impactées.

Rendu obligatoire depuis novembre 2021 pour les intercommunalités dont au moins une commune dispose d'un PCS, le PICS fera également l'objet d'exercices de simulation de crise à l'échelle intercommunale au cours du PAPI.

4.5.4. En matière de sensibilisation

Les 15 communes du PAPI sont couvertes par un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) également édité via le service Vigithau Risques.

Au-delà de cet outil peu utilisé et peu connu de la population, plusieurs démarches de sensibilisation ont été mises en œuvre sur le territoire :

- La pose de 70 repères de crue répartis sur 12 communes ;
- Des actions de sensibilisation en milieu scolaire dans 12 établissements répartis sur 7 communes avec le programme Éducarisk ;
- L'organisation d'événements grand public lors des Journées Nationales de la Résilience ;
- La participation à plusieurs événements liés à l'eau, aux rivières et au littoral pour sensibiliser le public avec des outils dédiés et adaptés au territoire.

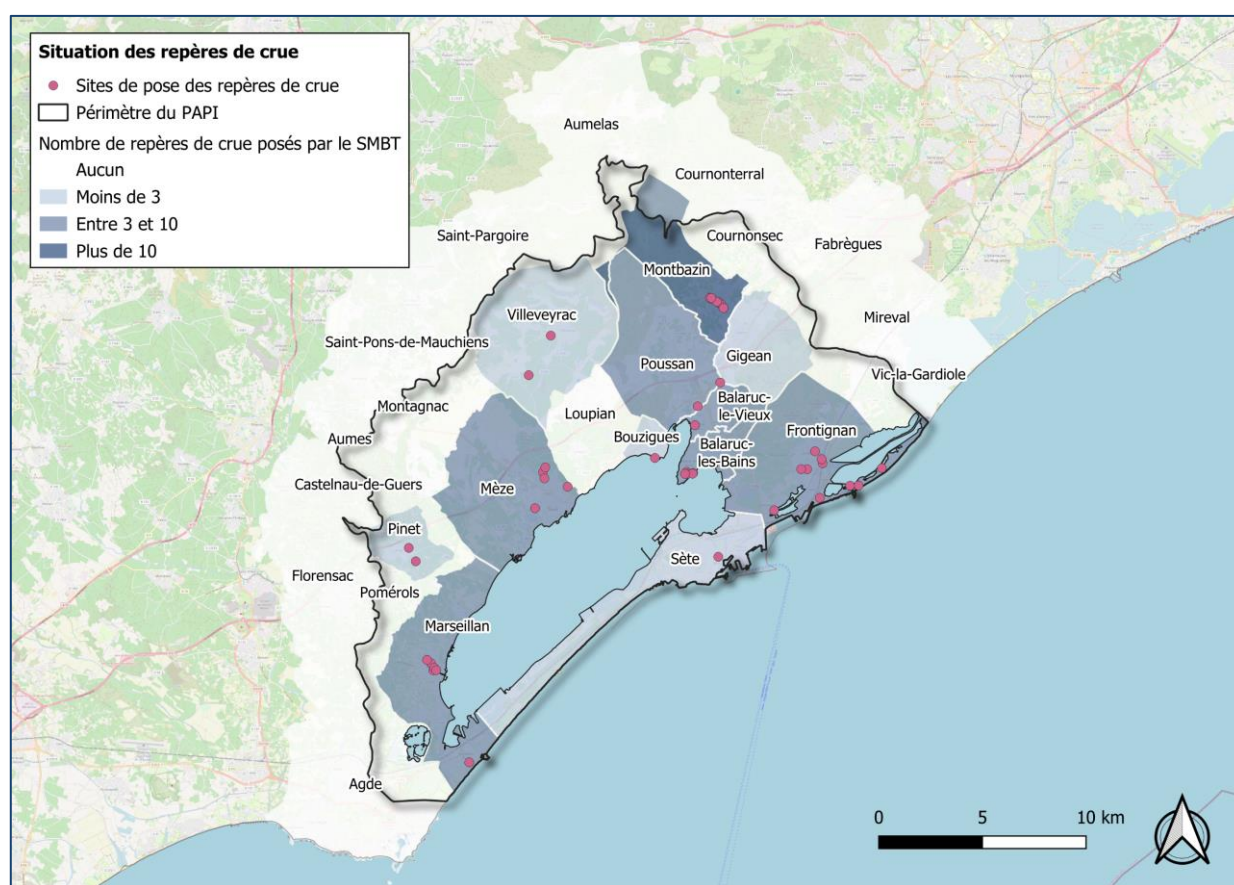


Figure 8 : Situation des repères de crue posés par le SMTB entre 2023 et 2025



Figure 9 : Spectacle musical "les 4 saisons de Thau" en création originale lors de la JNR 2024

4.5.5. En matière de réduction de la vulnérabilité

L'ensemble des démarches portées dans le PEP, que ce soit par le SMTB ou les villes de Balaruc-les-Bains, Marseillan et Mèze, a permis de réaliser près de 260 diagnostics auprès des particuliers et 40 diagnostics de bâtiments publics. Les travaux préconisés pour les bâtiments publics seront réalisés en 2025 et 2026, tandis que les particuliers pourront solliciter le Fonds Barnier pour financer les aménagements et équipements choisis à hauteur de 80 %. Au 1^{er} juillet 2025, 15 foyers ont engagé la démarche de travaux.



Figure 10 : Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité Thau Alabri en mars 2024

5. UNE STRATEGIE COHERENTE POUR LE PAPI

La définition de la stratégie du PAPI de Thau est une étape indispensable permettant l'élaboration d'un programme d'actions cohérent. Elle s'appuie sur un diagnostic approfondi et partagé du territoire, sur les stratégies de prévention des inondations locales déjà mises en œuvre ainsi que sur la concertation des acteurs.

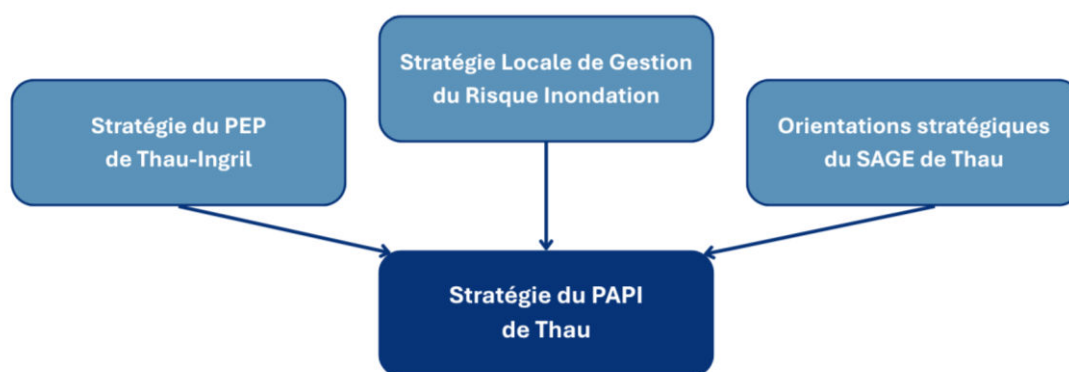


Figure 9 : Démarche de définition de la stratégie du PAPI de Thau

Afin de bien comprendre l'évolution des programmes et outils stratégiques du territoire de Thau et leur articulation, il est proposé ci-après une frise chronologique synthétisant les dates de mise en œuvre de ces démarches et celles prévues à court terme.

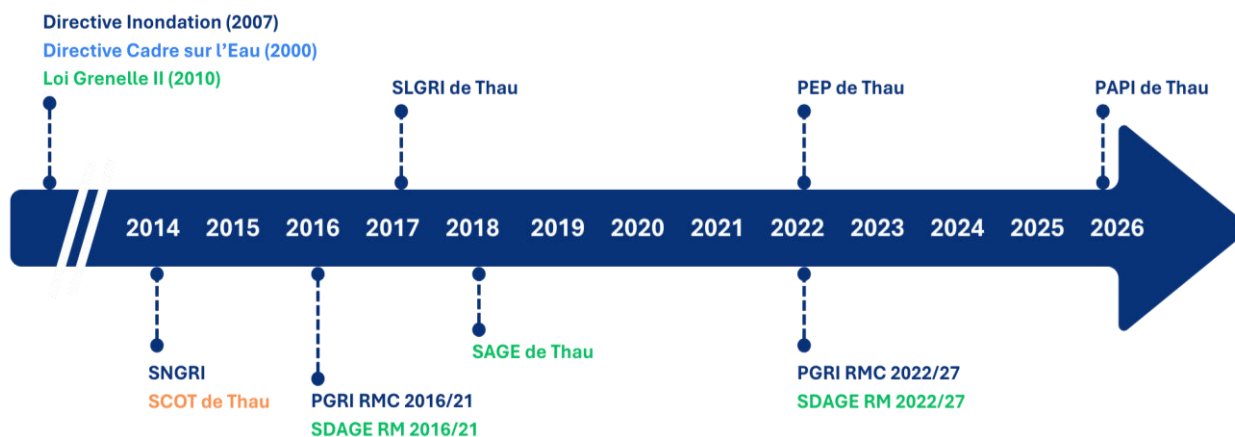


Figure 10 : Chronologie des dispositifs et programmes liés à la stratégie du PAPI

La stratégie du PAPI comprend 17 dispositions déclinées selon les 7 orientations stratégiques (ou axes) de la démarche PAPI. Elle est rattachée aux actions prévues dans le PAPI dans la partie 5 « Programme d'actions » du dossier de PAPI. Elle est présentée synthétiquement dans le tableau ci-dessous :

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Tableau 5 : Stratégie retenue pour le PAPI de Thau

Dispositions	
Objectif 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque	
A	Continuer à acquérir, améliorer et partager largement les connaissances locales sur le risque inondation
B	Continuer l'acculturation de la population au risque inondation par des dispositifs locaux, innovants et non-anxiogènes
Objectif 2 : Améliorer la surveillance et la prévision des inondations	
A	Développer la surveillance et l'avertissement sur les cours d'eau et les masses d'eau et ouvrages présentant l'aléa le plus important
B	Centraliser les données hydrométriques et l'avertissement pour faciliter la surveillance multi-aléas
C	Partager les données hydrométriques avec l'ensemble des acteurs concernés et la population
Objectif 3 : Améliorer l'alerte et la gestion de crise	
A	Améliorer la diffusion et l'appropriation des dispositifs existants
B	Promouvoir la réalisation d'exercices de mise en situation avec l'ensemble des acteurs concernés
Objectif 4 : Améliorer la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	
A	Améliorer la prise en compte du risque inondation dans les projets d'aménagement publics et privés
B	Intégrer la prise en compte de l'aléa ruissellement pluvial dans les projets et documents d'urbanisme
Objectif 5 : Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes	
A	Proposer un dispositif Alabri ambitieux, adapté au territoire, réalisé en régie et efficace financièrement
B	Réaliser le diagnostic et les travaux de mitigation préconisés pour les bâtiments publics pour réduire leur vulnérabilité et montrer l'exemple aux habitants
C	Réaliser le diagnostic de vulnérabilité des réseaux critiques pour limiter l'effet domino et faciliter le retour à la normale
Objectif 6 : Améliorer la gestion des écoulements	
A	Étudier et tester la pertinence de petits aménagements hydrauliques sur les parcelles et les thalwegs pour compléter ou remplacer les aménagements hydrauliques « lourds »
B	Réduire le risque inondation dû au débordement des cours d'eau tout en améliorant leur état hydromorphologique et écologique par des aménagements hydrauliques fondés sur la nature
C	Réduire et ralentir le ruissellement pluvial sur les secteurs urbains les plus exposés tout en tenant compte des enjeux de ressource en eau et de qualité des eaux
Objectif 7 : Améliorer la gestion des ouvrages de protection hydraulique	
A	Affiner le diagnostic des ouvrages de protection hydraulique et élaborer une stratégie de gestion adaptée
B	Engager les démarches techniques et administratives nécessaires à la bonne gestion des ouvrages de protection hydraulique

6. LE PROGRAMME D'ACTIONS DU PAPI

6.1. Le programme d'actions en chiffres

Le PAPI de Thau comprend 46 actions (hors animation) réparties comme suit :

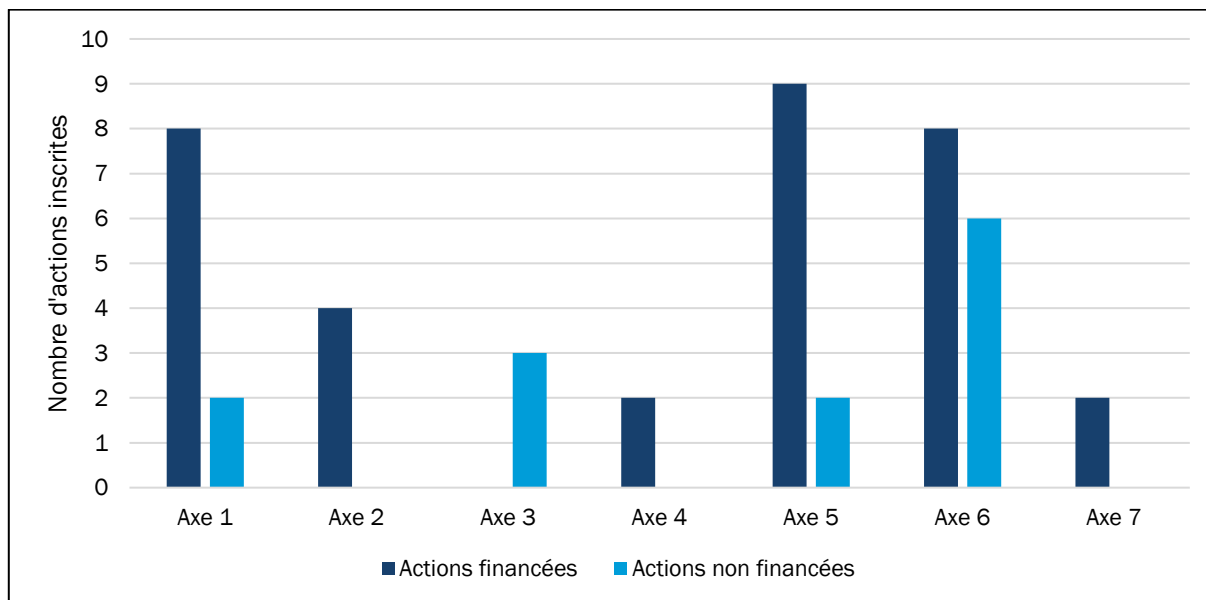


Figure 11 : Répartition des actions selon les 7 axes thématiques du PAPI

Le montant total du PAPI de Thau s'élève à 6 814 000 €. La répartition par axes du PAPI est la suivante, avec une forte proportion de l'axe « gestion des écoulements » (axe 6) malgré l'absence de travaux, mais également de l'axe 5 consacré aux actions de réduction de la vulnérabilité :

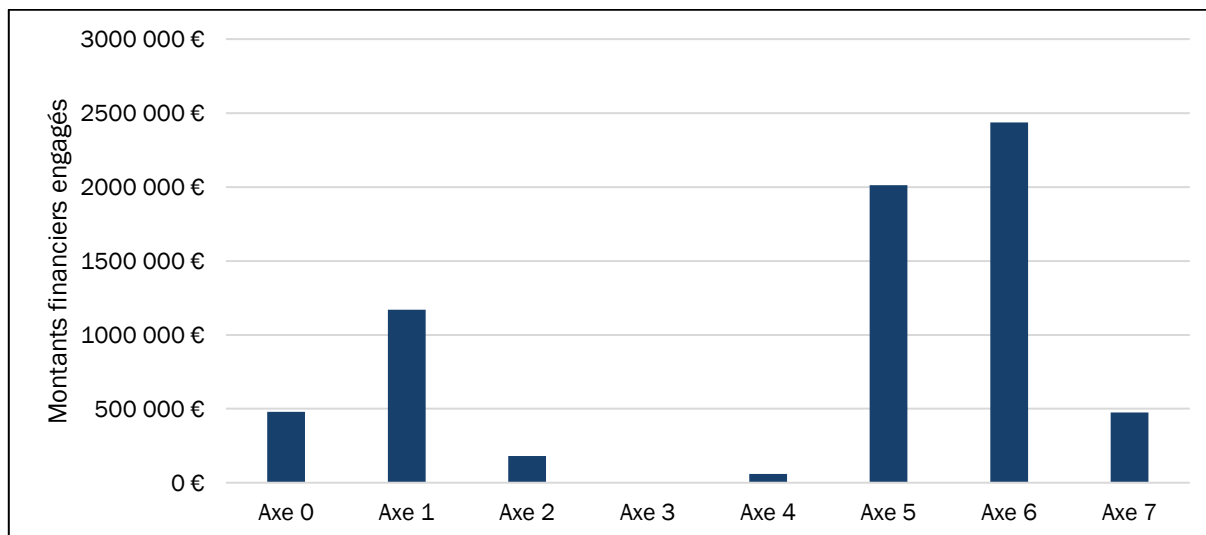


Figure 12 : Répartition des montants financiers engagés selon les 7 axes thématiques du PAPI

En termes de participation financière, les graphiques suivants démontrent l'aide importante fournie par l'État via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs

(FPRNM) dont il assure la gestion, mais également par la Région Occitanie et le Département de l'Hérault.

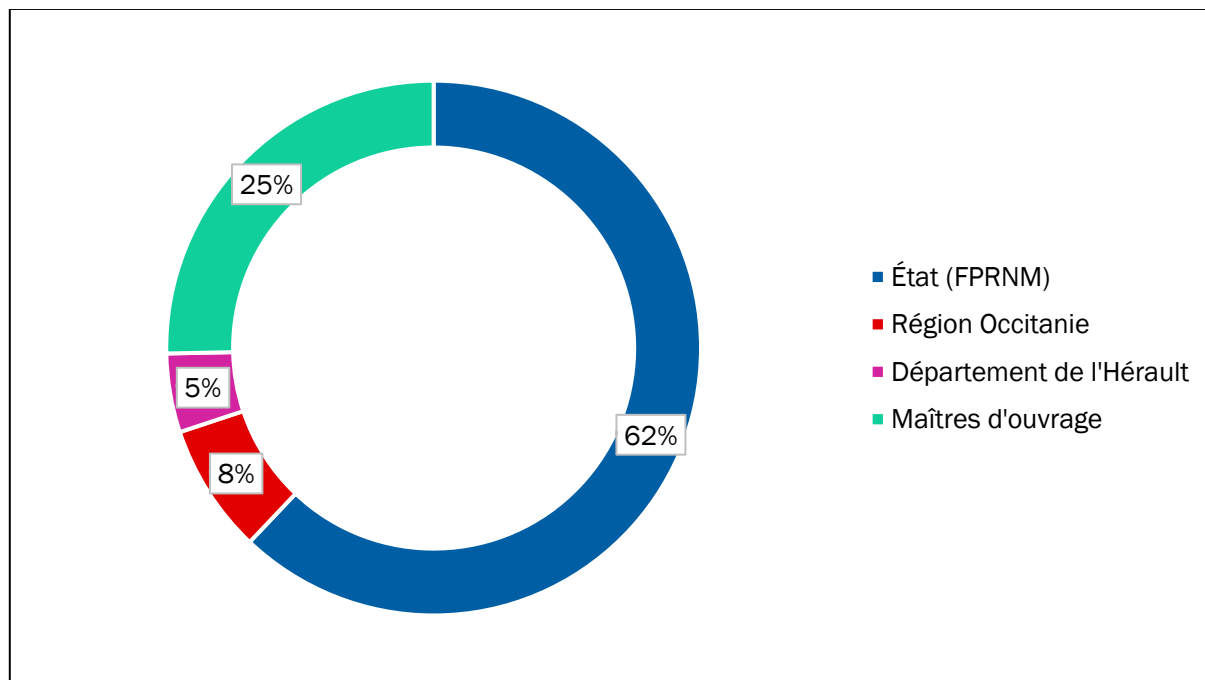


Figure 13 : Répartition des participations financières dans le PAPI

Les montants engagés par les collectivités et les taux de participation financière associés ne valent pas engagement ferme, dans la mesure où chaque projet doit faire ensuite l'objet d'une demande d'aide individuelle, soumise au vote de l'assemblée ou commission délibérante, et selon les capacités financières et règlements en vigueur.

6.2. Tableau de synthèse du programme d'actions

Le tableau ci-dessous synthétise le programme d'actions du PAPI de Thau suivant les axes stratégiques et les maîtres d'ouvrages (MO) des actions. Le tableau détaillé est disponible en annexe.

Tableau 6 : Tableau de synthèse du programme d'actions du PAPI de Thau

N°	Intitulé	MO	Montant
Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque			
1.1	Observatoire local des inondations	SMBT	10 000 €
1.2	Mise à jour des modélisations hydrauliques multi-aléa et actualisation des cartographies du risque inondation	SMBT	100 000 €
1.3	Élaboration d'une stratégie sur la recomposition spatiale en lien avec le recul du trait de côte	SAM	
1.4	Mise en œuvre de la stratégie locale d'acculturation de la population au risque inondation	SMBT	810 000 €
1.5	Création d'outils d'information et de communication sur le risque inondation auprès des habitants et curistes	Balaruc-les-Bains	10 000 €
1.6	Repères et totems de crue - Poursuite de la pose et valorisation des repères posés	SMBT	20 000 €
1.7	Sensibilisation et formation des équipes municipales aux dispositifs de prévention du risque inondation	SMBT	50 000 €
1.8	Promotion des Réserves communales de sécurité civile (RCSC)	SMBT	20 000 €
1.9	Création d'un "showroom" de l'adaptation aux inondations et de la gestion du ruissellement	SAM	150 000 €
1.10	Étude de vulnérabilité du trait de côte lagunaire au regard des conséquences du changement climatique	SAM	
Axe 2 : Améliorer la surveillance et la prévision des inondations			
2.1	Développement du système d'avertissement local (SDAL) sur le bassin de Thau	SMBT	70 000 €
2.2	Dispositif GardIAN - Surveillance du littoral et des tempêtes en vue de prévenir le risque de submersion marine	SMBT	30 000 €
2.3	Développement du dispositif métrologique sur les ouvrages de rétention protégeant les zones urbanisées	SAM	50 000 €
2.4	Vigithau Risques - Plateforme de visualisation et de surveillance du risque d'inondation	SMBT	30 000 €
Axe 3 : Améliorer l'alerte et la gestion de crise			
3.1	Vigithau Risques - Service de prévision, surveillance, avertissement et gestion du risque inondation	SMBT	
3.2	Création et préparation du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)	SAM	
3.3	Réalisation d'exercices communaux ou intercommunaux de gestion de crise en cas d'inondation	Collectiv. locales	
Axe 4 : Améliorer la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme			
4.1	Assistance technique aux collectivités pour la prise en compte du risque inondation dans les PLU et projets d'aménagements	SMBT	20 000 €
4.2	Mission de sensibilisation et de conseil auprès des aménageurs sur les zones avec un aléa ruissellement pluvial avéré	SAM	40 000 €
Axe 5 : Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes			
5.1	Thau Alabri - Diagnostic de vulnérabilité et accompagnement pour les particuliers et les petites entreprises	SMBT	330 000 €
5.2	Travaux de mitigation pour les habitations	Particuliers	1 000 000 €
5.3	Travaux de mitigation pour les petites entreprises	Entreprises	120 000 €

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

5.4	Travaux de mitigation sur les bâtiments publics de Balaruc-les-Bains	Balaruc-les-Bains	250 000 €
5.5	Diagnostic de vulnérabilité des bâtiments publics de Frontignan	Frontignan	30 000 €
5.6	Travaux de mitigation sur les bâtiments publics de Frontignan	Frontignan	100 000 €
5.7	Travaux de mitigation sur les bâtiments publics de Marseillan	Marseillan	170 000 €
5.8	Diagnostic de vulnérabilité des bâtiments publics de Montbazin et Villeveyrac	SMBT	
5.9	Travaux de mitigation sur le local technique du jardin public à Montbazin	Montbazin	4 000 €
5.10	Travaux de mitigation sur le gymnase de Villeveyrac	Villeveyrac	8 000 €
5.11	Diagnostic de vulnérabilité des équipements pour l'assainissement et le pluvial	SAM	
Axe 6 : Améliorer la gestion des écoulements			
6.1	Étude sur l'efficacité de petits travaux hydrauliques en vue de réduire l'aléa en aval	SMBT	10 000 €
6.2	Dispositif de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) « GEMAPI » ruissellement sur les parcelles agricoles	SAM	1 825 000 €
6.3	Études de restauration du bassin versant Pallas Sesquier pour la réduction du risque inondation	SAM	120 000 €
6.4	Études de restauration hydromorphologique du ruisseau du Font Frat et zones humides associées	SAM	
6.5	Travaux de restauration hydromorphologique du ruisseau du Font Frat et zones humides associées	SAM	
6.6	Études pour la réduction du risque inondation du canal de l'Agau et de la Vène sur sa partie aval	SAM	130 000 €
6.7	Études de restauration hydromorphologique du ruisseau de l'Homme Mort	SAM	
6.8	Travaux de restauration hydromorphologique du ruisseau de l'Homme Mort	SAM	
6.9	Études de restauration hydromorphologique de la Vène à Montbazin	SAM	
6.10	Études de réduction et de gestion du ruissellement sur le secteur des Nieux	Balaruc-les-Bains	117 000 €
6.11	Études de réduction et de gestion du ruissellement sur le bas de la route de la Rèche	Balaruc-les-Bains	30 000 €
6.12	Études de réduction et de gestion du ruissellement et de la submersion marine sur le cœur de station	Balaruc-les-Bains	105 000 €
6.13	Études de réduction et gestion du ruissellement et de la submersion marine sur l'entrée sud de la ville	Balaruc-les-Bains	100 000 €
6.14	Mise en œuvre du plan de gestion des cours d'eau	EPCI-FP	10 000 €
Axe 7 : Améliorer la gestion des ouvrages de protection hydraulique			
7.1	Études et procédures en vue du classement des systèmes d'endiguement	SAM	100 000 €
7.2	Travaux en vue du classement des systèmes d'endiguement	SAM	375 000 €

6.3. Le programme d'actions en résumé

Le programme d'actions du PAPI représente une déclinaison opérationnelle de la stratégie préalablement définie, elle-même résultant du diagnostic du territoire et des démarches stratégiques en vigueur.

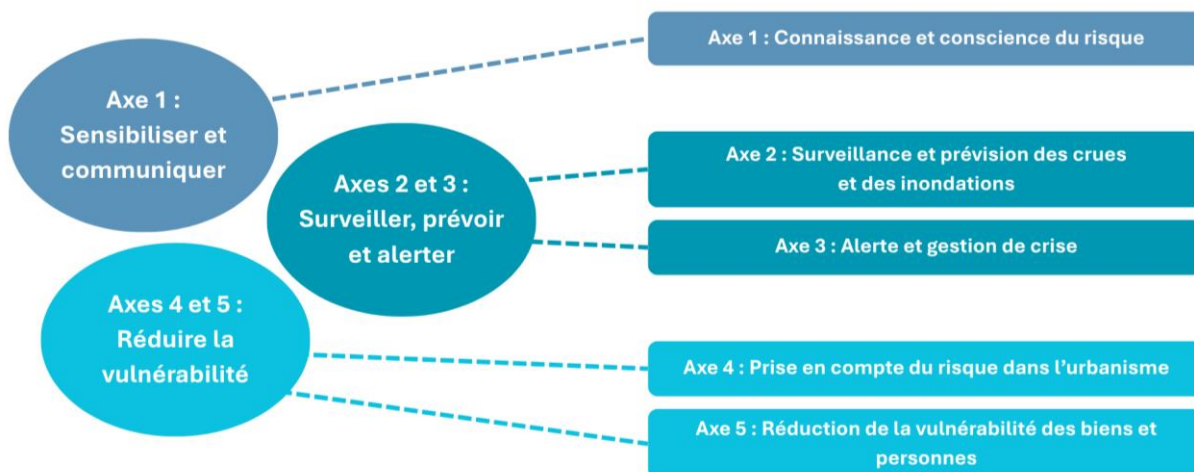
La définition de ce programme d'actions est fondée sur une importante concertation avec les collectivités (communes, EPCI) et les partenaires techniques et financiers du PAPI : services de l'Etat, Région Occitanie, Département de l'Hérault. Elle s'appuie également sur le bilan de la démarche précédente du PEP.

En dehors de l'axe 0 consacré à l'animation de la démarche PAPI, le programme d'actions du PAPI de Thau peut se décomposer en deux grands objectifs :

- Réduire la vulnérabilité ;
- Réduire l'occurrence des inondations.

6.3.1. Réduire la vulnérabilité

Comme présenté dans le diagnostic du territoire, le territoire des bassins versants de Thau et d'Ingril est fortement soumis au risque inondation. Les différents aménagements hydrauliques prévus dans le PAPI ou déjà réalisés permettent de réduire ce risque mais ne pourront totalement le supprimer. Ainsi, il est important d'apprendre à vivre avec le risque inondation, de s'adapter et de se préparer à y faire face. C'est l'objet des premiers axes d'un PAPI (1 à 5).



Sensibiliser et éduquer

Les actions d'information et de sensibilisation du grand public et des acteurs locaux jouent un rôle important dans la réduction de la vulnérabilité d'un territoire. Ainsi informée des risques auxquels elle pourrait être confrontée, la population est mieux préparée à y faire face.

Un des objectifs du PAPI de Thau est de mener une démarche ambitieuse de sensibilisation des acteurs du territoire, adaptée à leur perception et leurs besoins.

Cet objectif sera atteint par la mise en œuvre de 10 actions à l'axe 1 du PAPI pour un montant de 1,17 M€ :

- La création et la diffusion d'outils : animation d'un observatoire local du risque inondation, déploiement d'outils d'information, de communication et de sensibilisation adaptés au grand public, ou encore valorisation des nombreux repères de crue implantés sur le territoire, etc. ;
- La poursuite d'actions déjà engagées : la mise en œuvre du programme d'éducation au risque inondation Éducarisk auprès des scolaires, l'organisation d'ateliers et de journées techniques de prévention des inondations à destination des élus et des agents territoriaux, la participation à des événements et manifestations comme la journée nationale de la résilience, etc. ;
- La réalisation de nouvelles actions : la promotion des réserves communales de sécurité civile, la formation des équipes municipales à la gestion du risque inondation, la sensibilisation des aménageurs publics et privés via un « showroom », etc.



Figure 14 : Ateliers et jeux lors d'une séance Éducarisk en classe de CM1

Surveiller, prévoir et alerter

Les territoires méditerranéens littoraux sont exposés à des épisodes de pluies intenses et des tempêtes pouvant conduire à des inondations soudaines et difficilement prévisibles. De ce fait, la surveillance hydrométéorologique, c'est-à-dire la surveillance de l'évolution du niveau des cours et masses d'eau et des prévisions météorologiques, représente la base d'une gestion efficace d'une inondation. La prévision d'une inondation potentielle doit pouvoir entraîner le déploiement d'un système d'alerte des différents acteurs compétents et de la population puis la mise en place des dispositifs de gestion de la crise.

Le PAPI de Thau comprend 7 actions permettant d'optimiser les outils de surveillance, de prévision, d'alerte et de gestion de crise, indispensables à la gestion d'une inondation sur le territoire dont :

- Le développement du système d'avertissement local de Thau, réseau d'acquisition de données en temps réel sur les cours d'eau, les ouvrages de protection hydraulique, les étangs, la mer et l'aquifère karstique ;

- L'accompagnement des communes et intercommunalités à la gestion de crise à travers notamment la formation des acteurs à l'utilisation de Vigithau Risques et l'animation d'exercice de gestion de crise inondation.

Ces actions sont réparties dans les axes 2 et 3 du PAPI, avec respectivement 4 actions pour un montant total de 180 000 € et 3 actions non financées par le PAPI.

Réduire la vulnérabilité

Le bâti et les réseaux représentent un enjeu important lorsqu'il est question de risque inondation sur un territoire. Un aménagement du territoire prenant en compte le risque et des bâtiments existants équipés pour y faire face permet de réduire les dégâts humains, matériels et financiers en cas d'inondation. Plusieurs actions visant la protection et l'adaptation du bâti existant ont été initiées dans le PEP : Thau Alabri, programme de mitigation des bâtiments publics.

Les actions du PAPI de Thau vont ainsi s'inscrire dans la continuité de ces programmes à travers :

- La poursuite et le développement de la démarche Thau Alabri visant la réduction de la vulnérabilité (diagnostics, mises en œuvre de mesures de mitigation) auprès des particuliers et petites entreprises ;
- La poursuite des diagnostics des bâtiments publics de plusieurs communes ;
- Le diagnostic des équipements sensibles des réseaux d'assainissement ;
- Le financement de travaux préconisés suite à un diagnostic inondation.

Ces actions sont inscrites à l'axe 5 du PAPI qui comporte 11 actions pour un montant total de 2,01 M€.



Figure 15 : Réunions publique de présentation du dispositif Thau Alabri à Mèze et Frontignan

La réduction de la vulnérabilité passera également par une meilleure maîtrise de l'aménagement du territoire en zone inondable, de la gestion des eaux pluviales et de la réponse à apporter aux projets d'urbanisme en zone inondable en lien avec le respect de la réglementation des PPRI et la prise en compte de l'aléa ruissellement. Sur ce dernier point, une concertation locale sera réalisée afin de définir une doctrine propre au territoire pour la prise en compte réglementaire de l'aléa ruissellement dans les documents d'urbanisme.

Ces actions sont contenues dans l'axe 4 du PAPI qui comporte 2 actions pour un montant total de 60 000 €.

6.3.2. Réduire l'occurrence des inondations

Les axes 6 et 7 du PAPI correspondent aux études et travaux permettant de réduire l'occurrence des inondations respectivement par une meilleure gestion des écoulements et la gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

L'axe 6 du PAPI comprend 14 actions pour un montant total de 2,44 M€, tandis que l'axe 7 comprend 2 actions pour un montant de 475 000 €. Des travaux issus des études seront probablement ajoutés au PAPI par avenant à mi-parcours, augmentant significativement le montant actuellement engagé dans l'axe 6.

Limiter le ruissellement par des solutions douces

Certaines communes sont fortement exposées au risque lié au ruissellement pluvial et à la formation d'axes d'écoulements temporaires en cas de pluies intenses. Ainsi, les deux premières actions de l'axe 6 visent à limiter le ruissellement pluvial sur les zones rurales situées en amont de zones d'enjeux par de petits aménagements hydrauliques et la mise en place de solutions fondées sur la nature (haies, noues, pratiques agricoles, etc.).

La phase d'étude représente un coût modeste de 10 000 € compte tenu des connaissances locales déjà étoffées sur le ruissellement et les sols grâce aux études menées dans la SLGRI et le PEP. Un montant important de 1,83 M€ est réservé pour la mise en place d'un dispositif PSE (Paiement pour Services Environnementaux) orienté ruissellement et également financé par l'Agence de l'Eau RMC.

Limiter le débordement des cours d'eau du Pallas et du Sesquier

Le domaine du Sesquier et la zone urbaine est de la commune de Mèze sont menacés par le débordement du Pallas et du Sesquier. Une forte crue du Pallas en octobre 2016 a fortement impacté le secteur et causé des dommages importants. Afin de réduire la vulnérabilité de la commune et des infrastructures au risque d'inondation, une des actions du PAPI (action 6.3) porte sur un aménagement cohérent du bassin versant Pallas/Sesquier.

Une étude hydraulique est en cours au moment du dépôt de dossier de labellisation du PAPI. Cette dernière devrait s'achever fin 2025 et dresser les contours des solutions à approfondir dans le PAPI par des études hydrauliques complémentaires et des études réglementaires, afin d'inscrire tout ou partie des travaux préconisés par avenant au PAPI à mi-parcours.

Limiter le débordement du canal de l'Agau

Le quartier bas de Balaruc-le-Vieux est régulièrement par le débordement du Pallas et du Sesquier. Plusieurs habitations ont été inondées en 2014, 2016 ou 2018, et une crue importante combinée à une surcote lagunaire pourrait causer des dégâts significatifs.

Ainsi, afin de réduire la vulnérabilité du quartier concerné, une des actions du PAPI (action 6.6) porte sur un l'aménagement hydraulique du complexe Vène aval/canal de l'Agau.

Comme pour l'action 6.3 mentionnée ci-dessus, une étude hydraulique est en cours au moment du dépôt de dossier de labellisation du PAPI. Cette dernière devrait s'achever fin 2025 et dresser les contours des solutions à approfondir dans le PAPI par des études hydrauliques complémentaires et des études réglementaires, afin d'inscrire tout ou partie des travaux préconisés par avenant au PAPI à mi-parcours.

Améliorer les fonctionnalités des cours d'eau

Les crues font partie du fonctionnement naturel des fleuves et rivières. En voulant s'en protéger l'Homme a bien souvent dénaturé les cours d'eau, ce qui a parfois eu pour effet d'aggraver le risque d'inondation.

Certaines actions menées sur le territoire et intégrées dans le cadre du PAPI de Thau visent à restaurer les fonctionnalités hydrauliques et écologiques des cours d'eau. Elles peuvent se présenter sous différentes formes :

- La gestion et entretien des cours d'eau et de la ripisylve. Cette dernière participe au maintien des berges et ralentit la vitesse du courant lors de crues ;
- Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau, reconnecter les cours d'eau à leurs zones humides ripariennes et assurer la bonne gestion des zones humides. Ces milieux, participent au stockage de l'eau lorsqu'elle est abondante et la redistribue en période plus sèche.



Figure 16 : Restauration hydromorphologique du cours d'eau de la Bourbou à Loupian (SAM, 2025)

Plusieurs actions de l'axe 6 du PAPI sont inscrites pour mémoire car elles seront financées par l'Agence de l'Eau RMC dans le cadre de son contrat Eau & Climat. En effet, bien que la réduction du risque inondation est un des objectifs des études et travaux qui seront menés sur plusieurs cours d'eau, ce n'est pas une condition sine qua non de leur réalisation.

Limiter le risque d'inondation de 4 secteurs à Balaruc-les-Bains

Les actions 6.10 à 6.13 du PAPI concernent 4 secteurs de Balaruc-les-Bains identifiés comme vulnérables aux inondations par ruissellement pluvial, parfois combiné au risque de submersion marine. Elles viseront à réaliser ou compléter les études hydrauliques de

réduction et de ralentissement des écoulements dans le but de diminuer la vulnérabilité des enjeux situés à l'aval. Les travaux préconisés pourront être proposés lors de l'avenant à mi-parcours du PAPI.

Mettre en place une gestion adaptée des systèmes d'endiguement

Au moment de l'instruction du dossier de labellisation du PAPI, aucun ouvrage de protection contre les inondations n'est recensé et référencé réglementairement parlant. Cependant, le territoire comporte de nombreux ouvrages, pour la plupart modestes, qui contribuent à la protection des enjeux vis-à-vis des inondations.

Dans l'axe 7 du PAPI, 2 actions sont prévues dans l'objectif de réaliser des études techniques complémentaires à celle menée dans le PEP, et des études réglementaires sur 2 ouvrages qu'il faudrait potentiellement classer en « système d'endiguement ». Le coût total des deux actions de l'axe 7 atteint 475 000 €, ce qui semble proportionné compte tenu de l'importance relativement faible des ouvrages hydrauliques pour la protection vis-à-vis du risque inondation sur le territoire.